

La révision du SCoT Sud Gard

Mars 2024

Une vision stratégique à horizon 2050

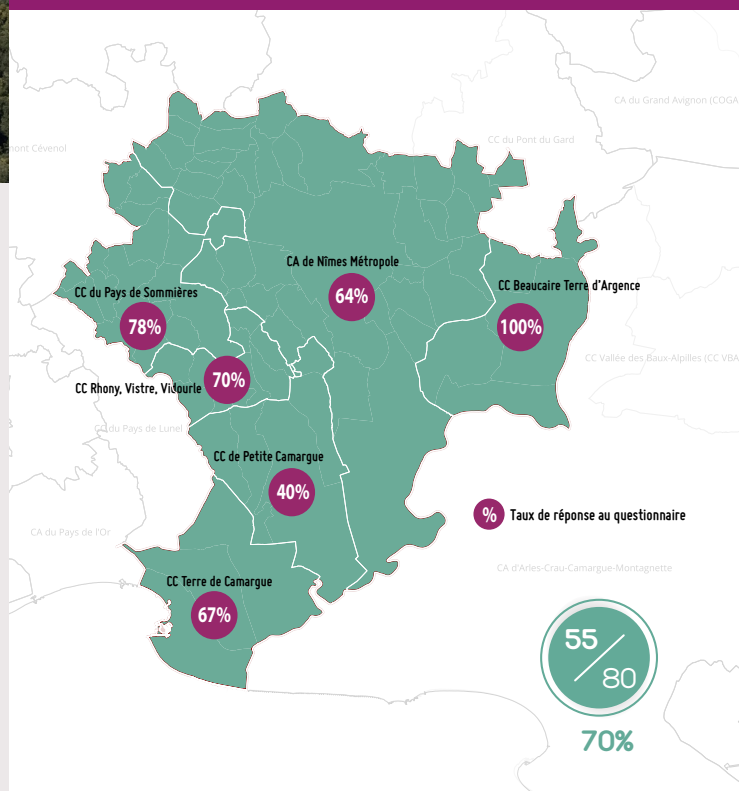
SCoT SUD GARD

Un questionnaire à destination des communes et EPCI pour orienter les travaux du SCoT

Dans l'objectif d'associer les élus et d'orienter les travaux de la révision du SCoT, un questionnaire destiné aux communes et aux 6 intercommunalités a été réalisé pour approfondir certaines thématiques du SCoT en vigueur. Les collectivités se sont ainsi mobilisées pour donner leurs avis sur le document, qui sont autant de pistes pour cibler les sujets à enjeu et les variables à ajuster dans le futur SCoT.

- > **70%** des communes du SCoT Sud Gard ont répondu au questionnaire
- > Une **participation satisfaisante** mais **des réponses partielles et/ou incomplètes**

Un taux de participation satisfaisant



Indications de lecture :



4 grandes thématiques abordées dans le questionnaire

1

Connaissance et pratique du SCoT en vigueur

2

Déclinaison du SCoT et application

3

Points positifs, négatifs et pistes d'amélioration par thématique

4

Enjeux prioritaires pour le futur SCoT

Connaissance et pratique du SCoT en vigueur

> Le SCoT actuel : un projet de territoire et réglementaire



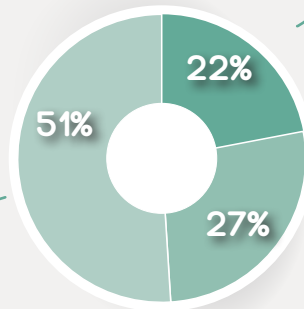
► Pour information, 60% des répondants n'ont pas participé à la révision du SCoT en 2019 et 60% ont engagé l'évolution de leurs documents d'urbanisme depuis 2019, ce qui se traduit par une connaissance inégale des dispositions du SCoT.

Parmi les répondants à la question suivante : «Selon vous, le SCoT tel qu'il est aujourd'hui est : un projet de territoire, un projet uniquement réglementaire ou les deux ?», plus de la moitié ont répondu que le SCoT est avant tout un projet réglementaire et de territoire.

Un projet de territoire, qui traduit une vision partagée

Un projet réglementaire, qui permet uniquement de respecter les lois

Les 2 : un projet de territoire et un projet réglementaire



> Les énergies renouvelables, une thématique à travailler



► 73% des participants ont répondu à la question suivante : « Est-ce que certains sujets abordés par le SCoT suscitent des questionnements, des remarques? ». Parmi eux, 80% des répondants ont répondu «NON». Parmi les 20% de répondants qui ont précisé, près de la moitié ont exprimé des préoccupations relatives à la prise en compte des énergies renouvelables et les possibilités d'implantation.

> L'implantation et le développement des énergies renouvelables (45%)

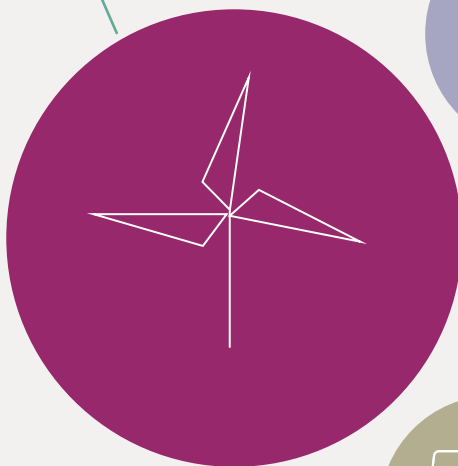
> La lutte contre les déserts médicaux (11%)

> La pérennité des projets structurants au regard du ZAN (11%)

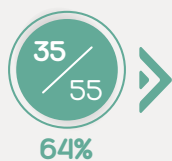
> Le recensement des espaces agricoles de productivité renforcée à requestionner (11%)

> L'enjeu des transports : aménagement des axes routiers, mobilité douce, vélos, maillage du transport public, etc.. (11%)

> L'égale répartition de la production des logements sociaux (11%)



> Un niveau de concertation jugé satisfaisant



A la question «Lors de la précédente révision, en matière de concertation, est-ce que le niveau d'association des communes et des intercommunalités a été satisfaisant ?», parmi les 35 communes répondantes, 66% ont jugé le niveau de concertation satisfaisant, soit 23 communes.

> Niveau de satisfaction de la concertation

66%



34%



> Un souhait d'association plus important exprimé par les communes

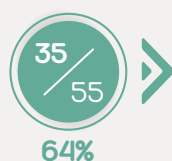


A la question «Quelles sont les pistes d'amélioration de la concertation à apporter lors de la révision actuelle du SCoT?», seulement 18% des communes ont précisé les pistes d'amélioration souhaitées.

Il est évoqué l'importance d'une association plus importante des communes, mais aussi des bureaux d'études en charge de l'évolution des documents d'urbanisme pour une plus grande articulation avec les documents locaux. Les répondants ont également mis en évidence l'importance de rendre les ateliers participatifs plus opérationnels, de rendre le document plus pédagogique et moins technique et d'inciter à une plus grande participation des communes.



> L'atelier participatif, un format à privilégier



A la question «Lors de la révision du SCoT, quels formats de travail avez-vous expérimenté ? Lesquels avez-vous préféré ?» et parmi les communes représentées lors de la révision du SCoT en 2019, près de la moitié des répondants privilégieraient l'atelier participatif (47%), suivi des plénières, puis des débats.

47% > préfèrent travailler en atelier

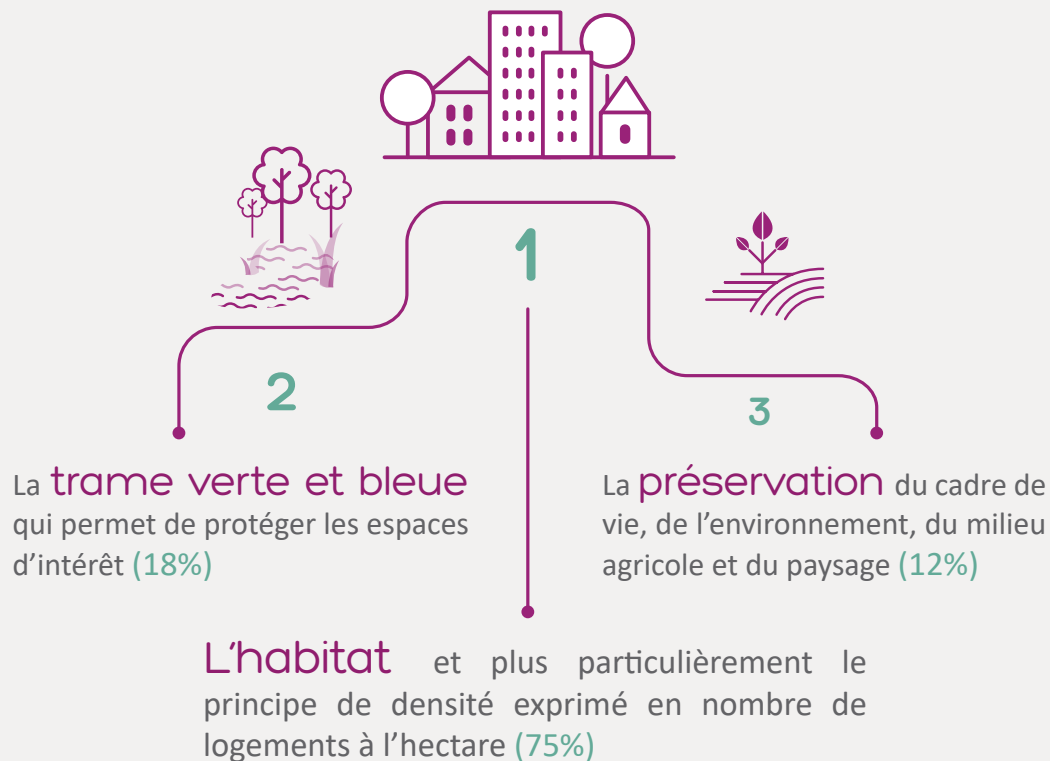


Déclinaison du SCoT et application

> Les thématiques qui se déclinent facilement



> A votre échelle, quelles thématiques du SCoT se déclinent facilement ?



> Les difficultés d'application rencontrées dans les documents d'urbanisme



> Avez-vous rencontré des difficultés d'application du SCoT dans le cadre de l'évolution de vos documents d'urbanisme ou de vos projets ?

25% des répondants connaissent des difficultés d'application du SCoT dans leurs Plans Locaux d'Urbanisme / Cartes Communales



➤ Des souhaits de croissance démographique contrastés



➤ Le SCoT en vigueur affiche une volonté de croissance annuelle moyenne de la population de 1% par an à horizon 2030. Tel qu'appliqué aujourd'hui, ce taux devra être retravaillé et adapté dans le cadre de la révision du SCoT. A la question «Est-ce qu'un taux de 1% de croissance de la population par an vous semble réaliste et applicable à l'échelle de votre commune?», 53% des répondants (27 communes) ont répondu «OUI».

Un taux de croissance de la population de +1% par an vous semble t-il réaliste? **OUI à 53%**
NON à 47%, parmi ces répondants :

Les **villages** qui ont connu un développement démographique supérieur à 1% souhaitent le conserver voire l'amplifier.



Les **communes urbaines** contraintes par un manque de foncier, les risques, la capacité de leurs équipements... souhaitent qu'il soit diminué.



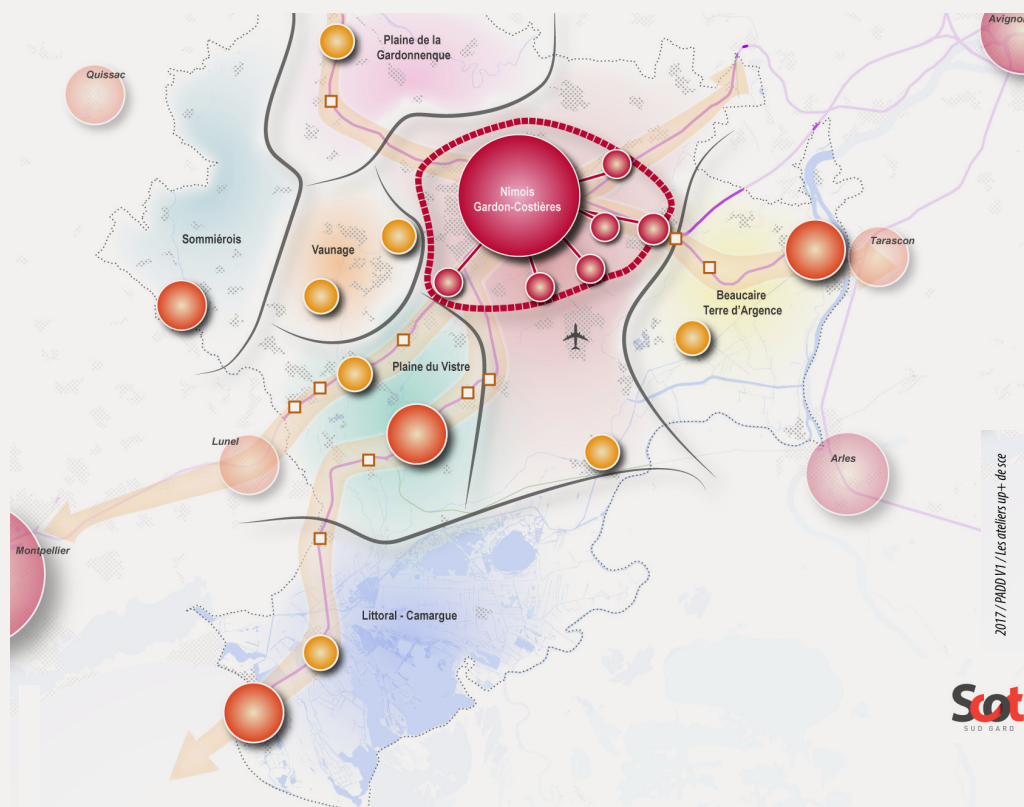
➤ Un niveau d'armature territoriale actuel qui convient à une grande majorité



➤ Est-ce que le niveau d'armature actuel de votre commune vous convient ?

OUI
86%

- Cœur d'Agglomération (ville centre et 1ère couronne)
Rayonnement territorial / régional
- Pôle d'équilibre (Rayonnement à l'échelle d'un ou plusieurs bassins et interface avec les autres territoires)
- Pôles structurants de bassin de proximité (Rayonnement à l'échelle du bassin)
- Autres communes connectées au réseau TC et support de développements



2017 / PADD V1 / Les ateliers up+ de sce

Points positifs, négatifs et pistes d'amélioration par thématique

➤ Thématique de l'habitat



57%



29 communes sur 51 ont répondu :

Les points positifs

- La cohérence et la clarté des règles (50%)
- Les règles permettent de limiter les abus de consommation d'espace (si la lisière est bien positionnée) et de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers (50%)



Les points négatifs

- Le taux de densification inadapté aux communes rurales, les difficultés de maîtrise des divisions parcellaires et l'augmentation des conflits de voisinage (60%)
- Les contraintes : révision du PLU, positionnement des lisières, densité, ... (40%)



Les pistes d'amélioration

- La co-construction du SCoT avec les communes et partenaires (40%)
- Permettre aux communes de réaliser de nouveaux projets sans figer dans le SCoT (25%)
- Garantir les qualités urbaines, paysagères et environnementales (20%)
- Des chiffres de densité sous forme de fourchette et non de chiffre précis (10%)
- Des objectifs de logements chiffrés par commune (5%)



➤ Thématique de l'environnement



53%



27 communes sur 51 ont répondu :

Les points positifs

- La trame verte et bleue (45%)
- La clarté des règles (20%)
- La préservation de la ressource en eau (20%)
- La protection du paysage (15%)

Les points négatifs

- Les contraintes règlementaires : PPRI, PLU, etc (50%)
- Les règles relatives aux énergies renouvelables (35%)
- La difficulté de retranscription des règles dans le PLU (15%)



> Thématique du développement économique



57%



29 communes sur 51 ont répondu :

Les points positifs

- Favoriser le maintien des commerces en centre-ville (40%)
- Eviter le mitage et les friches commerciales (30%)
- La localisation des Zones d'Activités Economiques (20%)
- Les moyennes surfaces limitées à 300m² (10%)



Les points négatifs

- L'impossibilité de créer une ZA si elle n'est pas identifiée dans le SCoT (80%)
- L'impossibilité de développer les zones actuelles (20%)



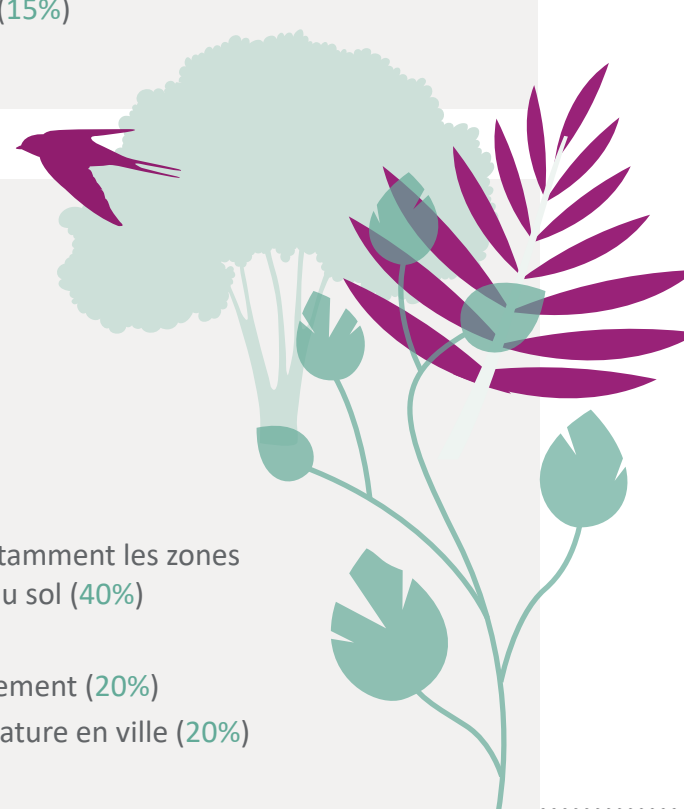
Les pistes d'amélioration

- Permettre l'implantation de ZA en cas d'opportunité (40%)
- Associer les communes et pas uniquement l'intercommunalité (30%)
- Autoriser la réalisation de locaux artisanaux (15%)
- Préserver les commerces de proximité (15%)



Les pistes d'amélioration

- Préciser le développement des ENR, notamment les zones d'exclusion de photovoltaïque en parc au sol (40%)
- Préserver les cœurs de village (20%)
- Prendre en compte le risque de ruissellement (20%)
- Protection des îlots de fraîcheur et de nature en ville (20%)



➤ La ressource en eau : enjeu majeur de la révision actuelle



➤ Dans le futur SCoT, et au regard des enjeux que vous rencontrez sur votre territoire, pensez-vous que certains sujets mériteraient d'être approfondis ? Classez-les.

